

LE TEMPS

GENÈVE Jeudi 2 mai 2013

«Poussons les avocats à contester les conditions de détention»

Par Fati Mansour

Le vice-bâtonnier genevois, Jean-Marc Carnicé, déplore la vision à court terme du politique en matière de sécurité

Le débat s'intensifie autour de la surpopulation qui sévit à Champ-Dollon. La barre des 800 détenus (pour 376 places) est dépassée et rien ne laisse augurer une inversion de tendance alors que l'été approche. Une période particulièrement sensible lorsque les pensionnaires sont ainsi entassés. Resté en retrait jusqu'à aujourd'hui, l'Ordre des avocats genevois, par la voix de son vice-bâtonnier, Jean-Marc Carnicé, critique cette fuite en avant.

Le Temps: L'Ordre des avocats vaudois a multiplié les interventions pour déplorer les conditions de détention qui se péjorent sérieusement dans le canton. Qu'en est-il à Genève?

Jean-Marc Carnicé: La surpopulation carcérale est une vraie préoccupation, et la Commission de droit pénal de l'Ordre se réunit pour en débattre et envisager diverses actions. Le premier message est de dire que tout le monde est favorable à la lutte contre la criminalité mais qu'il faut conjuguer cette exigence avec la dignité des personnes détenues. Dans une société démocratique, le débat ne peut pas porter uniquement sur la sécurité. Nous encourageons donc les avocats genevois à utiliser tous les moyens légaux à disposition pour lutter contre les mises en détention infondées et obtenir des remises en liberté. Il y a ici une tendance très forte à faire de la détention provisoire la règle alors que celle-ci doit rester l'exception. Il faudra aussi dénoncer ces conditions d'enfermement inacceptables, jusqu'à Strasbourg si nécessaire.

- Le discours du conseiller d'Etat Pierre Maudet et du procureur général, Olivier Jornot, unis dans cette politique, consiste à dire qu'on ne va pas arrêter d'arrêter, peu importe la capacité carcérale et quel que soit finalement le profil du délinquant. Cela vous paraît-il réaliste?

- Je suis affligé et choqué par la tournure que prend ce débat. Outre le peu de considération manifestée pour le principe de la présomption d'innocence, on ne peut pas continuer d'arrêter autant si la prison ne peut absorber cet afflux et ne peut détenir ces personnes de manière respectueuse des règles. Il ne s'agit évidemment pas de laisser de dangereux individus en liberté, mais de garder une certaine mesure face à la petite délinquance. Il y a une hiérarchie dans la gravité des actes dont il faut tenir compte dans ce contexte. Le discours consistant à dire aujourd'hui qu'on refuse de lever le pied sur la répression s'inscrit dans un contexte préélectoral particulier. Ce message répressif porte et il faut aussi s'inquiéter des sentiments qu'il peut susciter au sein de la population. On entend et on peut lire sur Internet des réactions xénophobes inacceptables.

- Après le Tribunal des mesures de contrainte vaudois, qui a constaté l'illégalité des conditions de détention dans les cellules de police et à la prison du Bois-Mermet, celui de Genève examine aussi la situation. Ces décisions pourraient ouvrir la voie à une indemnisation. Est-ce une piste intéressante pour changer les choses?

- Absolument. Si l'Etat est condamné à indemniser les détenus, même modestement, cela va faire

bouger les choses. Le simple fait de constater des conditions dégradantes est déjà en soi une victoire. La population pourra aussi se rendre compte que la dignité en détention n'est pas une invention de quelques agités mais bien une exigence dans une démocratie. Il est malheureux de devoir en arriver à agiter le spectre du coût pour l'Etat, mais l'Ordre des avocats entend bien susciter ce type de démarche en rappelant à ses membres de faire valoir les droits des clients à une réparation.

- Pour répondre à l'action de la police contre la délinquance de rue, principalement celle des Maghrébins souvent inexpulsables, le Ministère public a édicté une directive qui prévoit des peines fermes jusqu'à 6 mois pour les multirécidivistes n'ayant pas commis de nouveau délit mais se trouvant en situation illégale. Le but avoué est de neutraliser pour un temps des malfrats en puissance, voire de les pousser à partir. Qu'est-ce que cette politique pénale vous inspire?

- C'est une sorte de justice préventive qui n'a pas de fondement légal. La directive dont on parle est choquante car elle envoie ces gens en prison pour une simple infraction à la loi sur les étrangers, sur la base d'une sorte de système de peine plancher. Je doute fortement de l'efficacité de cette justice qui aboutit à enfermer toujours plus de monde dans un établissement où la promiscuité, la violence et le manque de travail sont chroniques. Mener une telle politique équivaut à avoir une vision à court terme qui néglige complètement les principes fondamentaux du droit. La prison doit punir mais aussi servir à la réhabilitation, même des étrangers non résidents, afin de prévenir la récidive. Son rôle n'est pas d'infliger des humiliations.

- Après l'émeute du mois d'avril, les détenus sanctionnés se sont retrouvés à plusieurs dans des cachots. Par ailleurs, dans nos colonnes, le responsable de la médecine pénitentiaire a évoqué les souffrances liées à cette surpopulation. Est-ce digne d'une ville comme Genève?

- Certainement pas. Pour autant que les normes européennes soient encore respectées à Champ-Dollon - ce dont on peut désormais douter fortement -, on est à la limite inférieure. Le conseiller d'Etat chargé de la Sécurité dit s'accommoder de cette situation. Il est regrettable de ne pas avoir plus d'ambition pour le système carcéral genevois, surtout lorsqu'on assume des responsabilités politiques. Sauf si le seul but est de pourrir la vie des gens en infligeant une sorte de sanction avant jugement dans l'espoir de les voir disparaître ensuite.

Une telle politique serait tout sauf légitime. On dit souvent que le degré d'une civilisation se mesure au traitement que celle-ci réserve aux plus fragiles que sont les enfants, les personnes âgées, mais aussi les détenus. Il est grand temps de souligner que le combat pour la dignité de ces derniers doit être le combat de tout le monde. Et il est absurde de dire que les défenseurs de ce principe sont contre la sécurité. Sur le long terme, on sait que le détenu qui aura appris à créer des liens sociaux et professionnels en prison ne récidivera pas ou beaucoup moins que celui qui n'aura tiré aucun bénéfice de ce séjour.